



**Règlement 540-2021**  
décrétant une dépense et autorisant un  
emprunt de 520 000 \$ pour la réfection de la  
Côte Saint-Gabriel Est (à partir de Jean-Adam)

---

---

**ATTENDU** QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire réaliser des travaux de réfection de la Côte Saint-Gabriel Est entre le chemin Jean-Adam et le numéro civique 768 de la côte;

**ATTENDU** QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et, à cet égard, prévoit dépenser et emprunter jusqu'à un maximum de 520 000 \$;

**ATTENDU** QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement suivant soit adopté.

1. **AUTORISATION DE TRAVAUX**

Le conseil est autorisé à réaliser des travaux d'aménagement pour la réalisation des travaux de construction de la Côte Saint-Gabriel Est entre le chemin Jean-Adam et le numéro civique 768 de la côte (travaux d'égout pluvial, voirie, pavage, services professionnels, surveillance et autres travaux), y incluant tous les frais inhérents, les frais de financements et les taxes applicables.

Le tout selon l'estimation proposée par monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie, datée du 16 avril 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe A.

2. **DÉPENSE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 520 000 \$ pour les fins du présent règlement.

3. **EMPRUNT ET TERME**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant 520 000 \$ sur une période de 20 ans.



**Règlement 540-2021**  
décrétant une dépense et autorisant un  
emprunt de 520 000 \$ pour la réfection de la  
Côte Saint-Gabriel Est (à partir de Jean-Adam)

---

---

4. BASSIN DE TAXATION - ENSEMBLE

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)

5. AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. APPROPRIATION DE CONTRIBUTION OU DE SUBVENTION

Le conseil affecte, à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021.**

(s) Yan Senneville

Yan Senneville  
Greffier adjoint

(s) Jacques Gariépy

Jacques Gariépy  
Maire

Ville de  
Saint-Sauveur



Projet: 2021-GE-50-SP

Description:

Réfection Côte Saint-Gabriel Est  
De Jean-Adam au #768  
Bordure et réseau pluvial jusqu'à Papineau N.

## ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Année du projet:

**2021**

Item	Description du travail	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
<b>C</b>	<b>Égout pluvial</b>				
3,2	Remplacement de conduite d'égout pluvial 300mm PVC inclus accessoires, excavation, membrane, remblayage, transport, enlèvement de la conduite existante et disposition	m. lin	235	320,00 \$	75 200,00 \$
3,10	Puisard circulaire en béton 610mm Avec cadre ajusteur et grille anti-vélo	unité	6	5 200,00 \$	31 200,00 \$
	<b>Sous-total égout pluvial</b>				<b>106 400,00 \$</b>
<b>E</b>	<b>Travaux de Bétonnage</b>				
5,1	Bordure de béton 35 MPA inclus démolition et disposition de la bordure existante	m. lin	250	90,00 \$	22 500,00 \$
	<b>Sous-total travaux de bétonnage</b>				<b>22 500,00 \$</b>
<b>F</b>	<b>Travaux de voirie</b>				
6,3	Travaux de Pulvérisation	m <sup>2</sup>	2400	3,00 \$	7 200,00 \$
6,4	Déblai 2e classe	m <sup>3</sup>	2100	20,00 \$	42 000,00 \$
6,5	Dynamitage (provision)	m <sup>3</sup>	100	100,00 \$	10 000,00 \$
6,6	Travaux de fondation - MG-112	T.M.	2400	20,00 \$	48 000,00 \$
6,8	Travaux de fondation - MG-20	T.M.	2000	24,00 \$	48 000,00 \$
6,10	Fossé (à aménager)	m. lin	85	30,00 \$	2 550,00 \$
6,11	Mise en forme des accotements (1m Pavage recyclé)	m. lin	200	7,00 \$	1 400,00 \$
6,17	Réaménagement des entrées en pierre	Global	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
	<b>Sous-total travaux de voirie</b>				<b>161 150,00 \$</b>
<b>G</b>	<b>Travaux de pavage</b>				
7,1	Mise en forme de la fondation supérieure avant pavage	m <sup>2</sup>	2600	3,00 \$	7 800,00 \$
7,2	Travaux d'ajustement de service (1300\$ inclus remplacement des cadres) (340\$ ajustement seulement)	unité	6	340,00 \$	2 040,00 \$
7,3	Pavage (60mm EB-14, Taux pose 145 Kg/m <sup>2</sup> )	T.M.	210	140,00 \$	29 400,00 \$
7,4	Pavage (40mm EB-10S, Taux pose 100 Kg/m <sup>2</sup> )	T.M.	140	135,00 \$	18 900,00 \$
7,5	Pavage (70mm EB-14, Taux pose 160 Kg/m <sup>2</sup> )	T.M.	200	120,00 \$	24 000,00 \$
7,7	Réaménagement des entrées pavées (55mm)	m <sup>2</sup>	10	80,00 \$	800,00 \$
	<b>Sous-total travaux de pavage</b>				<b>82 940,00 \$</b>

H	Travaux de terrassement				
8,1	Déboisement	m <sup>2</sup>	300	8,00 \$	2 400,00 \$
8,2	Terre végétale 150mm	m <sup>2</sup>	200	5,00 \$	1 000,00 \$
8,4	Ensemencement hydraulique	m <sup>2</sup>	400	2,00 \$	800,00 \$
<b>Sous-total travaux de Terrassement</b>					<b>4 200,00 \$</b>
I	Travaux divers				
9,1	Arpentage légal et TQC	Global	1	6 000,00 \$	6 000,00 \$
9,4	Signalisation au chantier	Global	1	12 547,65 \$	12 547,65 \$
9,5	Affichage de projet (Enseigne obligatoire)	Global	1	500,00 \$	500,00 \$
<b>Sous-total travaux divers</b>					<b>19 047,65 \$</b>

## Résumé

<b>C</b>	<b>Égout pluvial</b>				<b>106 400,00 \$</b>
<b>E</b>	<b>Travaux de bétonnage</b>				<b>22 500,00 \$</b>
<b>F</b>	<b>Travaux de voirie</b>				<b>161 150,00 \$</b>
<b>G</b>	<b>Travaux de pavage</b>				<b>82 940,00 \$</b>
<b>H</b>	<b>Travaux de terrassement</b>				<b>4 200,00 \$</b>
<b>I</b>	<b>Travaux divers</b>				<b>19 047,65 \$</b>
<b>Sous-total 1</b>					<b>396 237,65 \$</b>
<b>Imprévus (10%)</b>					<b>39 623,77 \$</b>
<b>Sous-total 2</b>					<b>435 861,42 \$</b>
<b>Ingénierie, arpentage, autorisation environnementale, surveillance, contrôle qualité, financement (15%)</b>					<b>59 435,65 \$</b>
<b>Sous-total 3</b>					<b>495 297,06 \$</b>
<b>Taxes nettes</b>					<b>24 702,94 \$</b>
<b>Total</b>					<b>520 000,00 \$</b>



**Règlement 540-2021**  
décrétant une dépense et autorisant un  
emprunt de 520 000 \$ pour la réfection de la  
Côte Saint-Gabriel Est (à partir de Jean-Adam)

---

---

**CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 540-2021* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	19 avril 2021
Dépôt du projet :	19 avril 2021
Adoption :	17 mai 2021
Approbation des personnes habiles à voter :	26 mai 2021 au 9 juin 2021
Approbation du MAMH :	10 septembre 2021
Entrée en vigueur :	22 septembre 2021

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 22 septembre 2021.

(s) Yan Senneville

\_\_\_\_\_  
Yan Senneville  
Greffier adjoint

(s) Jacques Gariépy

\_\_\_\_\_  
Jacques Gariépy  
Maire